



RÈGLEMENT RONDE CÉRÉTANE

Article 1 : COURSES 21 km, 10 km, 5 km

En raison des conditions sanitaires, les inscriptions seront enregistrées exclusivement par internet sur notre site www.rondeceretane.com

« LA MYSTIQUE » : 21 KM

ORGANISATION : Les 21 km sont ouverts aux 400 premiers inscrits licenciés ou non, des catégories **JU (juniors) aux M10 (masters 10)**
PARCOURS : Le parcours est composé d'une boucle de 2,5 km dans les rues de Céret, suivie d'une seule boucle de 19 km sur routes, voies vertes, pistes forestières, sentiers.
CLASSEMENT : Classement Général 3 premiers et 3 premières uniquement, pas de classements par catégories cette année.
REMISE DES PRIX : La remise des prix des 21 km aura lieu à 12h00 précises en extérieur, sur le podium de la ligne d'arrivée. En raison des contraintes sanitaires, il ne nous est pas possible d'organiser, cette année, une cérémonie de remise des prix par catégories en intérieur.
TEMPS LIMITE : Durée maxi de la course des 21 km : 2h30.
 (Arrêt obligatoire des concurrents pour ouverture des itinéraires à la circulation)

« L'ENDIABLÉE » : 10 KM

ORGANISATION : Les 10 km sont ouverts aux 400 premiers inscrits licenciés ou non, des catégories **CA (cadets) aux M10 (masters 10)**
PARCOURS : Le parcours est composé d'une boucle de 2,5 km dans les rues de Céret, suivie d'une boucle de 8 km sur routes, voies vertes, pistes forestières, sentiers.
CLASSEMENT : Classement Général 3 premiers et 3 premières uniquement, pas de classements par catégories cette année.
REMISE DES PRIX : La remise des prix des 10 km aura lieu à 11h00 précises en extérieur, sur le podium de la ligne d'arrivée. En raison des contraintes sanitaires, il ne nous est pas possible d'organiser, cette année, une cérémonie de remise des prix par catégories en intérieur.
TEMPS LIMITE : Durée maxi de la course des 10 km : 1h30.
 (Arrêt obligatoire des concurrents pour ouverture des itinéraires à la circulation)

« LA FESTIVE » : 5 KM

ORGANISATION : Les 5 km, sont ouverts aux 400 premiers inscrits licenciés ou non, des catégories **CA (cadets) aux M10 (masters 10)**
Course festive et populaire : déguisez-vous !!!
PARCOURS : Le parcours est composé d'une boucle de 2,5 km dans les rues de Céret suivie d'une boucle de 3 km sur des routes de campagne.
CLASSEMENT : Classement Général 3 premiers et 3 premières uniquement, pas de classements par catégories cette année.
REMISE DES PRIX : La remise des prix des 5 km aura lieu à 10h30 précises en extérieur, sur le podium de la ligne d'arrivée. En raison des contraintes sanitaires, il ne nous est pas possible d'organiser, cette année, une cérémonie de remise des prix par catégories en intérieur.
TEMPS LIMITE : Durée maxi de la course des 5 km : 1h.
 (Arrêt obligatoire des concurrents pour ouverture des itinéraires à la circulation)

Le **DÉPART** des courses sera donné à **9h30** Avenue d'Espagne
 (à côté du stade de Rugby Louis Fondécave).
 Les **ARRIVÉES** seront jugées devant la Mairie
 (Boulevard Maréchal Joffre).

« ELS NENS » : COURSES ENFANTS

ORGANISATION : Les «courses enfants à allure libre» sont ouvertes aux enfants nés entre 2006 et 2017, les **départs sont donnés à partir de 11h** (Avenue d'Espagne), il n'y aura pas de classements ni de remise des prix.
CONDITIONS OBLIGATOIRES : Autorisation parentale **et** présentation d'un certificat médical portant la mention **exclusive** « de non contre-indication au sport en compétition », **de moins d'un an au 19/09/21(seul certificat accepté) ou le questionnaire santé rempli sans aucune case « oui » et signé (nouvelle possibilité).**
CATÉGORIES :
 Minimés : 4 km pour les enfants nés en 2006 et 2007 sans classement
 Benjamins : 1,3 km pour les enfants nés en 2008 et 2009 sans classement
 Poussins : 1,08 km pour les enfants nés en 2010 et 2011 sans classement
 Eveil : 0,77 km pour les enfants nés en 2012 à 2014 sans classement
 Baby : 0,37 km pour les enfants nés en 2015 à 2017 sans classement
INSCRIPTIONS : L'inscription des enfants devra être réalisée **uniquement par internet. Aucune inscription sur place le dimanche matin.**

Article 2 : INSCRIPTIONS

Exclusivement internet : sur notre site www.rondeceretane.com
 Les inscriptions enregistrées avant le 30 août 2021 vous permettront d'avoir votre dossard personnalisé à votre prénom.

En cas d'annulation des épreuves, vous serez remboursés (moins 1€ par prestation souscrite pour frais informatiques)

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié. Le dossard devra être lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 3 : LICENCE ou CERTIFICAT MÉDICAL

LICENCIES FFA : Seule la présentation d'une licence Athlé-Compétition, Athlé-Entreprise, Athlé-Running ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complétée par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation est valable. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

LICENCIES FEDERATIONS AGREES FFA : licences délivrées par une fédération agréée par la FFA, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.**

NON LICENCIES : Pour les majeurs, la présentation d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Les participants de moins de 18 ans (courses des 5 km ou 10 km) devront obligatoirement joindre à l'inscription :

- un certificat médical (idem ci-dessus) **ou le questionnaire santé rempli sans aucune case « oui » et signé (nouvelle possibilité)**
- une autorisation parentale signée

Article 4 – SÉCURITÉ

Un service de sécurité assuré par les organisateurs, la Police Municipale et la Gendarmerie sera mis en place sur le parcours. **Tous les coureurs devront se conformer à leurs prescriptions ou à celles du Code de la Route.**

Article 5 - SERVICE MEDICAL

Une protection médicale (Médecins, Assistants, Ambulance) sera mise en place à l'arrivée (rue Michel Arribaud). Un service de massage, ostéopathe sera assuré près du ravitaillement arrivée (si les dispositions sanitaires le permettent.)

Article 6 – DOUCHES

Des douches seront à la disposition des coureurs au gymnase (Avenue des Tilleuls) (si les dispositions sanitaires le permettent.)

Article 7 – RAVITAILLEMENTS

Par précaution sanitaire, il est conseillé de courir en autonomie « eau et solide » ; néanmoins, 5 ravitaillements seront installés sur les 21 km, 3 ravitaillements sur les 10 km, aucun ravitaillement sur les 5 km. Un ravitaillement final sera également proposé pour toutes les courses après la ligne d'arrivée. (si les dispositions sanitaires le permettent.)

Article 8 – RÉSULTATS

Pour des raisons sanitaires évidentes, aucun résultat ne sera affiché.

Les classements seront disponibles le soir de l'épreuve sur :

www.rondeceretane.com

Article 9 - ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance.

Il incombe aux autres participants d'être assurés individuellement.

Article 10 - RETRAIT des DOSSARDS

Au Gymnase des Tilleuls (à côté du Lycée) à Céret – aucun envoi par courrier.

le samedi 18 sept de 9h à 18h30.
 le dimanche 19 sept de 7h30 à 8h59

Article 11 - RENSEIGNEMENTS

Jusqu'au 5 septembre 2021 après 19h : 04 68 83 37 23.
 Office du Tourisme Céret : 04 68 87 00 53. Fax : 04 68 87 00 56.

ARTICLES GÉNÉRAUX

Article 12 - En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 13 - Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Les coureurs sans dossard seront exclus par les organisateurs. Les suiveurs ou véhicules suiveurs sont interdits sur le circuit en dehors de ceux de l'organisation (vélo, voitures...).

Article 14 - Tout concurrent à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur (ainsi que ses ayants droit tels que média et partenaires) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Article 15 - Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation de La Ronde Cérétane, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés. Ceux qui ne le souhaitent pas doivent le signaler par écrit ou par email à l'organisation. ceretaneronde@orange.fr.